



Rélations dégradées avec mon partenaire

Par **titina**, le **20/09/2011** à **11:08**

Bonjour,
Merci d'abord pour votre disponibilité,
J'ai rencontré un monsieur il y a un peu plus de deux ans, nous avons décidé de nous mettre en couple 6 mois plutard, il travaille à air france qui a la possibilité de proposer à ses salariés des logements, nous avons tous les deux fourni des documents aussi bien à airfrance qu'à l'organisme bailleur à savoir Essone Habitat, après examen de nos dossiers il nous a été attribué un f4 au vu de la composition des 2 familles, moi j'ai une fille de 20 ans qui fait ses études et qui vit avec moi et lui 2 filles qu'il a déclaré et qu'il ne voit jamais.
Très vite nos relations se sont détériorées, il nous menace régulièrement ma fille et moi nous demandant de libérer l'appartement disant que c'est à lui qu'il revient.
question N° 1 suis-je obligée de partir en sachant je suis cosignataire du bail ?
Par ailleurs il avait volontairement pris la charge du loyer, me laissant la charge de la nourriture et de l'entretien, aujourd'hui il me réclame de payer la moitié du loyer qui remonte depuis notre mise en ménage, c'est à dire novembre 2009 ce qui d'après lui correspond à + de 7000 €
S'il est en droit de réclamer les loyers qu'il a payer, moi j'ai payer la nourriture, et je me suis occupé de son linge, de la maison, il a utilisé les meubles que j'ai payer, cela ne compense-t-il pas ma part de loyer si j'avais à évaluer tout ça
Je compte sur vous. Merci

Par **mimi493**, le **20/09/2011** à **12:46**

question N° 1 suis-je obligée de partir en sachant je suis cosignataire du bail ?
non. Ni le bailleur ni un juge ne peut ordonner à l'un ou à l'autre de partir.
Par ailleurs il avait volontairement pris la charge du loyer, me laissant la charge de la nourriture et de l'entretien, aujourd'hui il me réclame de payer la moitié du loyer qui remonte depuis notre mise en ménage, c'est à dire novembre 2009 ce qui d'après lui

correspond à + de 7000 € [/citation] il n'y a pas partage des charges du foyer en concubinage donc oui, vous devez payer la moitié du loyer et si vous ne l'avez pas fait, il peut en exiger le remboursement.rnrn[citation]sachant par ailleurs que je me suis endettée pour meublé la maison (chambre, cuisine, salle à manger..) [/citation] si les factures des meubles sont à votre nom, ils sont à vous. Sinon, et bien, vous n'aviez qu'à pas vous endetter, ça a été votre choix de vous endetter pour payer vos meubles.rnrn[citation]Ce Monsieur dispose d'une artillerie d'arme, qu'il vient de placer dans la chambre, j'ai peur qu'un jour il s'en serve; quoi faire ? [/citation] allez à la police pour signaler ces détentions d'arme (prenez des photos et amenez-les)rnrn[citation]Ma fille et moi sommes victime sans arrêt des violences verbales et physiques [/citation] faites constater les blessures à l'hôpital par un médecin légiste et que chacune porte plainte pour violence.